

PLAN EMPLOI MÉTROPOLE

Mobiliser-Former-Prospérer
Pour une économie de classe mondiale

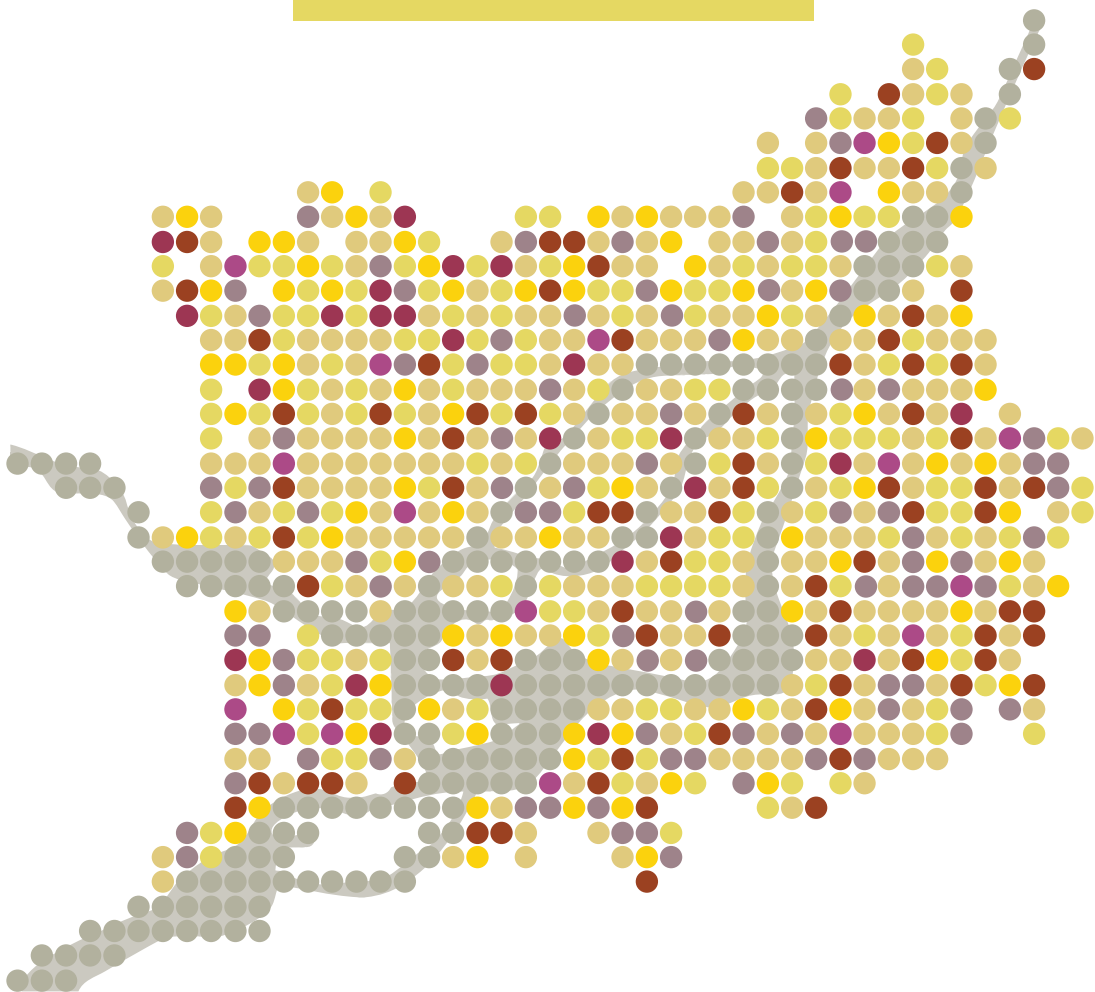




TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	3
La relance de l'emploi métropolitain : miser sur les acquis	6
Le Plan emploi métropole : pour rehausser les compétences de la main-d'œuvre et améliorer la productivité des entreprises	9

Publié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Rédaction : Bureau du sous-ministre associé Emploi-Québec

Édition : Direction des communications

www.mess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

ISBN : 978-2-550-59042-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-59043-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, mai 2010

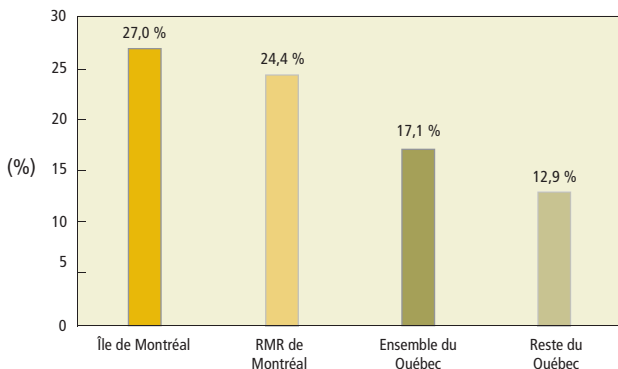
MISE EN CONTEXTE

L'EMPLOI DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Parmi les régions administratives du Québec, Montréal est l'une de celles qui a été le plus fortement touchée par les pertes d'emplois au cours de la dernière récession.

- En 2009, les pertes d'emplois ont été quatre fois plus importantes sur l'île de Montréal que dans l'ensemble du Québec (- 4 % comparativement à - 1 %). Plus précisément, Montréal a absorbé près des deux tiers des pertes d'emplois enregistrées au Québec.
- Le taux de chômage à Montréal est passé de 8,7 % en 2008 à 11,1 % en 2009.
- De 2008 à 2009 (selon les moyennes annuelles tirées de l'*Enquête sur la population active*), le nombre de chômeuses et de chômeurs a augmenté de 27 % à Montréal et de 24,4 % dans la région métropolitaine, alors que l'augmentation était de 12,9 % dans le reste du Québec, excluant la région métropolitaine de Montréal, et de 17,1 % dans l'ensemble du Québec.
- Le nombre de prestataires de l'aide sociale a aussi augmenté davantage de 2008 à 2009 dans la région métropolitaine de Montréal que dans l'ensemble du Québec, soit une augmentation de 3,7 % comparativement à 1,7 %.
- Comme Montréal regroupe une bonne partie de la main-d'œuvre immigrante, des jeunes et des personnes moins scolarisées du Québec – groupes qui sont le plus touchés par les ralentissements économiques – les effets de la récession s'y font sentir de façon plus marquée.

Évolution du nombre de chômeuses et de chômeurs de 2008 à 2009



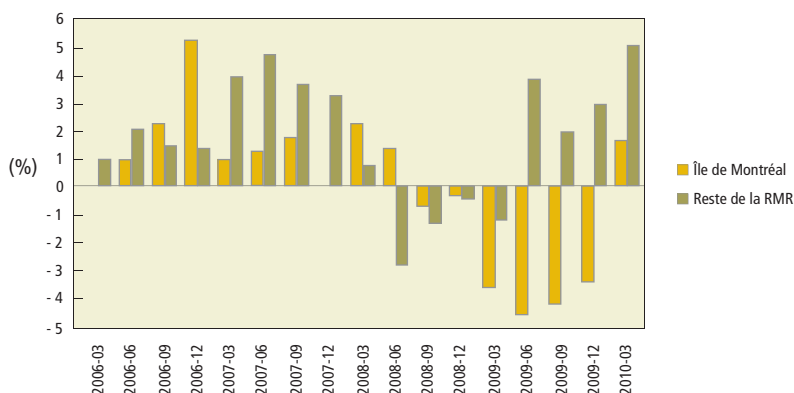
UNE ÉVOLUTION DIFFÉRENTE SELON LES RÉGIONS DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT

L'effet de la récession sur l'emploi s'est fait sentir à divers degrés sur le territoire de la région métropolitaine de recensement de Montréal.

Sur l'île de Montréal, bien qu'elles aient été relativement modestes au début de la crise, les pertes d'emplois se sont considérablement intensifiées à partir du début de 2009.

Dans les autres régions de la métropole (Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière), les pertes d'emplois se sont manifestées plus tôt, soit au deuxième trimestre de 2008, pour laisser place à une augmentation de l'emploi un an plus tard, au deuxième trimestre de 2009. Pour l'île de Montréal, l'augmentation de l'emploi a commencé à se manifester au premier trimestre de 2010.

Évolution de l'emploi dans la région de Montréal, moyennes trimestrielles, de mars 2006 à mars 2010¹



Le marché du travail a aussi évolué de façon fort différente sur l'île de Montréal et à Laval qu'ailleurs dans la région métropolitaine en 2009. Ainsi, comparativement à 2008, le nombre d'emplois a diminué de 4 % (- 37 900) dans l'île et de 2,9 % (- 5 800) à Laval. Pendant cette période, les autres régions de la métropole connaissaient une augmentation du nombre d'emplois s'élevant à 24 100 (+ 3,2 %).

1. **Source** : *Enquête sur la population active* de Statistique Canada et compilation spéciale de la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, Direction régionale d'Emploi-Québec de l'Île-de-Montréal, mai 2010.

DES RÉGIONS INTERDÉPENDANTES

Il faut aussi considérer le fait que, dans la région métropolitaine de Montréal, un grand nombre de travailleuses et de travailleurs se déplacent entre leur région de résidence et celle où ils travaillent. Ce navettage entre le lieu de résidence et le lieu de travail touche une part importante de la population des quatre régions limitrophes.

En effet, dans le contexte d'un marché du travail fortement intégré, l'île de Montréal attire une grande partie des travailleuses et des travailleurs provenant des autres régions. Ainsi, près de la moitié des travailleuses et des travailleurs qui résident à Laval occupent un emploi à Montréal, alors que cette proportion est de 40,9 % dans Lanaudière, de 40 % en Montérégie et de 25,9 % dans les Laurentides.

Cette situation requiert donc une intervention concertée des acteurs visés des cinq régions en matière de soutien au développement de l'emploi. Des efforts particuliers visant à soutenir la relance de l'emploi sur l'île de Montréal auront des effets bénéfiques sur l'ensemble du marché du travail métropolitain.

LA RELANCE DE L'EMPLOI MÉTROPOLITAIN : MISER SUR LES ACQUIS

Le **Plan emploi métropole** s'appuie sur les nombreux moyens mis en œuvre par le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de la métropole.

Ainsi, avant même le début de la crise en 2008, le *Pacte pour l'emploi* visait à élargir l'accès aux services et aux mesures d'emploi, d'une part pour répondre aux besoins des entreprises dans un contexte de rareté appréhendée de main-d'œuvre qualifiée et, d'autre part, pour offrir un meilleur soutien à toutes les personnes disponibles pour travailler et qui font des démarches en vue de s'intégrer durablement au marché du travail.

Au printemps 2009, en raison de la situation économique, le gouvernement du Québec mettait en place, par le *Pacte pour l'emploi Plus*, des mesures énergiques et rapides pour soutenir un nombre croissant d'entreprises qui faisaient face à des problématiques particulières et pour aider les personnes ayant perdu leur emploi. C'est ainsi qu'au cours de la dernière année, des ressources importantes ont été rendues disponibles dans la région métropolitaine de Montréal.

Voici quelques-uns des résultats des mesures prises par le Québec dans les cinq territoires formant la région métropolitaine :

- entre avril 2008 et avril 2010, le *Pacte pour l'emploi* a permis d'augmenter de plus de 11 000 le nombre de personnes aidées par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion professionnelle ou de formation;
- entre avril 2008 et avril 2010, le *Pacte pour l'emploi* a permis d'augmenter de plus de 2 100 le nombre d'entreprises ayant reçu un soutien en matière de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre;
- plus de **33 millions de dollars** (sur un total de 68,4 millions pour l'ensemble du Québec) ont été rendus disponibles, entre décembre 2008 et mars 2010, dans le cadre du Programme de soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRE), mis en place à l'initiative de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ce qui a permis de protéger l'emploi de plus de 14 000 salariées et salariés dans 570 entreprises, tout en permettant à ces derniers de bénéficier d'activités de formation et de développement des compétences.

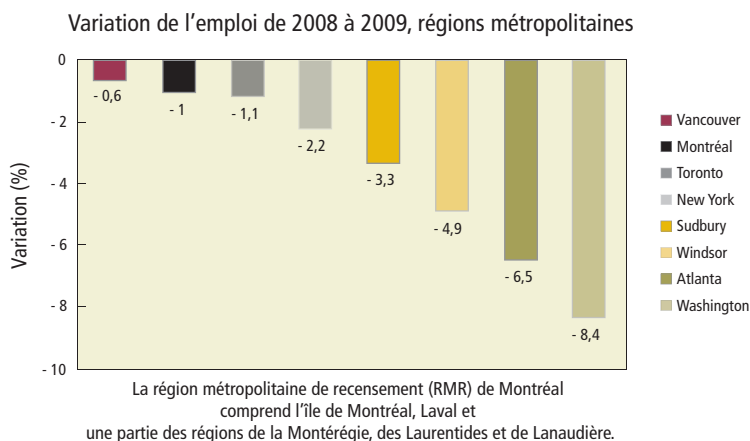
Ces mesures, mises en œuvre par le gouvernement du Québec et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), élargissent l'accès des travailleuses et des travailleurs, des chômeuses et des chômeurs ainsi que des entreprises aux services publics d'emploi. Elles contribuent à atténuer les effets de la récession sur l'emploi.

Au total, entre avril 2008 et mars 2012, c'est plus de 1,5 milliard de dollars qui auront été investis en matière d'emploi dans la région métropolitaine de Montréal.

LA MÉTROPOLE SUR LA BONNE VOIE

Toutes ces interventions ont contribué au fait que la métropole a mieux résisté que ses voisins à la récession :

- la région métropolitaine de Montréal a perdu moins d'emplois que la plupart des autres grandes agglomérations urbaines de l'Amérique du Nord;
- le taux de chômage de la région métropolitaine de Toronto a dépassé celui de la région métropolitaine de Montréal.



De plus, on assiste à une reprise de l'emploi depuis plusieurs mois au Québec. Ainsi, grâce à la forte création d'emplois observée en avril dernier, le Québec a non seulement récupéré tous les emplois perdus au cours de la récession, mais il en a créé 18 800 de plus que le niveau atteint avant la crise financière et économique.

Cette amélioration de l'emploi s'est aussi fait sentir dans la région métropolitaine de recensement de Montréal qui, à l'instar du Québec, avait récupéré en avril 2010 la totalité des 45 100 emplois perdus entre le sommet de janvier 2008 et le creux de mars 2009. La reprise de l'emploi s'étant manifestée plus tardivement dans l'île de Montréal, seulement la moitié des emplois perdus au cours de la récession avaient été récupérés en avril 2010.

Malgré la hausse significative de l'emploi dans la région métropolitaine et dans l'île de Montréal au cours des derniers mois, le taux de chômage y demeure plus élevé que dans l'ensemble du Québec. Ainsi, selon les données du trimestre se terminant en avril 2010, le taux de chômage était de 9 % dans la région métropolitaine de Montréal et de 9,8 % sur l'île de Montréal, alors qu'il était de 8 % au Québec.

UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE À FORT POTENTIEL

Pour relever les défis de la relance et faire prospérer davantage la région métropolitaine, il convient de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises en s'appuyant sur ses nombreux atouts.

L'importance de la métropole est indéniable :

- près de la moitié de la population du Québec y réside;
- on y trouve environ la moitié des emplois du Québec;
- elle contribue à près de la moitié du PIB du Québec.

L'île de Montréal est aussi un pôle industriel majeur :

- le tiers de l'activité manufacturière québécoise est concentré à Montréal;
- c'est à Montréal que se tiennent la plupart des activités culturelles, scientifiques et professionnelles québécoises;
- 40 % des entreprises exportatrices du Québec sont à Montréal.

Les cinq régions qui font partie de la RMR de Montréal sont riches de potentiel :

- Montréal est une ville universitaire de premier rang en Amérique du Nord;
- la région métropolitaine dispose de plusieurs centres d'expertise de niveau mondial;
- des pôles de développement économique importants caractérisent le tissu industriel de la métropole (l'aérospatiale, l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies, les industries culturelles, les technologies de l'information et des communications, la logistique des transports et de l'entreposage);
- on y trouve un capital humain hautement qualifié ainsi qu'un bassin important de sans-emploi et de prestataires de l'aide sociale offrant un potentiel de main-d'œuvre;
- le territoire de la métropole possède aussi un vaste réseau d'établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire, et plusieurs centres d'expertise en recherche et en transfert technologique : 12 centres collégiaux de transfert technologique (aérospatiale, procédés chimiques, microélectronique, agroalimentaire, mode, transport avancé, etc.) et des centres de recherche universitaire de niveau mondial (notamment le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), l'École polytechnique, l'École de technologie supérieure (ETS), etc.).

La structure économique de la métropole est intimement liée à celle des régions :

- plusieurs secteurs d'activité de la métropole sont associés de très près aux économies régionales. Ainsi, les sièges sociaux établis dans la région métropolitaine, et les établissements qui leur sont affiliés, sont étroitement liés, tout comme les filières de production dont les chaînes d'approvisionnement couvrent plusieurs territoires (aérospatiale, transformation des métaux, aliments et boissons);
- lieu d'accueil, la métropole est la porte d'entrée des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants vers les régions du Québec. Les efforts déployés pour faire connaître les besoins des régions ainsi qu'un soutien particulier à la mobilité des personnes nouvellement arrivées sont au cœur de la régionalisation de l'immigration.

La structure économique diversifiée de la région est aussi une force sur laquelle il importe de construire, mais la réalité de certains secteurs doit cependant être prise en compte :

- des secteurs traditionnels ont perdu de l'importance;
- des industries de pointe ont subi des chocs majeurs;
- des secteurs plus productifs ont pris la relève;
- les services moteurs (finances, services professionnels, etc.) ont connu, depuis dix ans, une croissance presque ininterrompue;
- certains secteurs où les perspectives d'emploi sont faibles ou nulles, et qui regroupent des travailleuses et des travailleurs beaucoup moins scolarisés, présentent de grands défis.

LE PLAN EMPLOI MÉTROPOLE : POUR REHAUSSER LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Fondées sur les constats, sur les ressources déjà disponibles, sur le fort potentiel de la région métropolitaine et sur un soutien financier supplémentaire destiné à des interventions structurantes, l'ensemble de l'action gouvernementale dont le **Plan emploi métropole** vise à :

- ramener le taux de productivité au niveau des cinq métropoles nord-américaines les plus performantes;
- hausser le taux d'emploi de la population de Montréal de 15 à 64 ans à plus de 76 % pour se situer dans le groupe des pays de l'OCDE les plus performants;
- hausser à 90 % le taux de qualification des adultes de 25 à 64 ans de la métropole qui posséderont une « première qualification »;
- positionner l'économie de la métropole parmi les plus dynamiques de l'Amérique.

Les actions visant la relance de l'emploi dans la métropole s'articulent à la fois sur des stratégies sectorielles et autour de deux axes d'intervention qui favoriseront le développement et la pleine utilisation des compétences des personnes.

STRATÉGIES SECTORIELLES

- Concentrer, à court terme, les efforts dans **les secteurs** les plus performants et ceux qui ont un fort potentiel de création d'emplois. On parle ici des secteurs de l'aérospatiale, des technologies de l'information et des communications, de l'industrie biopharmaceutique, des services financiers, des industries culturelles, du tourisme, de l'économie verte, de la logistique des transports et de l'entreposage, secteurs qui caractérisent déjà le tissu industriel de la métropole;
- Soutenir **les entreprises** performantes et créatrices d'emplois des secteurs plus traditionnels. On parle ici des secteurs de la machinerie, des communications graphiques, des aliments et boissons, de l'économie sociale, et d'interventions axées en priorité sur les PME créatrices d'emplois;
- Appuyer **les conversions économiques** qui se poursuivront et qui vont même s'accroître au cours des prochaines années, par exemple dans le secteur de la pétrochimie et dans celui du vêtement.

AXES D'INTERVENTION

Axe 1 : Développement des compétences de la main-d'œuvre

1. Mieux intégrer l'offre de services aux entreprises dans la métropole.	2010-2011	0,75 M\$	2 000 entreprises
	2011-2012	0,75 M\$	
2. Favoriser l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation en soutenant des activités d'analyse qui permettent de définir les besoins en matière de formation de la main-d'œuvre et leur évolution par rapport à l'offre de formation professionnelle et technique.			
3. Tenir dans la métropole un événement mobilisateur sur l'emploi, au printemps 2011, afin d'assurer la pleine contribution de l'ensemble des acteurs métropolitains au développement de l'emploi.			
4. Assurer aux entreprises présentant des risques de ralentissement économique un soutien additionnel en matière de formation : mise en place, par la CPMT, du programme Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER) et appui supplémentaire d'Emploi-Québec aux entreprises dans leurs efforts en matière de formation et de gestion des ressources humaines.	2010-2011	EQ : 5 M\$ CPMT : 10 M\$	1 200 interventions 15 000 salariées et salariés
	2010-2012	EQ : 5 M\$	
5. Inciter les travailleuses et les travailleurs des secteurs stratégiques provenant de l'extérieur du Québec à s'établir dans la métropole et à y demeurer, entre autres par des approches particulières visant les personnes immigrantes et les étudiantes étrangères et étudiants étrangers en formation dans le secteur des technologies de l'information (projets d'alternance travail-études).			

Axe 2 : Appui aux chercheuses et chercheurs d'emplois

1. Assurer des activités de placement assisté qui facilitent l'arrimage entre les entreprises et les chercheuses et les chercheurs d'emploi.	2010-2011	2,25 M\$	9 000 personnes
	2011-2012	2,25 M\$	
2. Adopter, à l'endroit des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, une approche particulière basée sur un continuum d'intervention en assurant une meilleure intégration des mesures d'Emploi-Québec et des mesures du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).	2010-2011	1,5 M\$	1 700 personnes immigrantes
	2011-2012	1,5 M\$	
3. Faire connaître aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants les possibilités d'emploi dans les autres régions du Québec et leur faciliter l'accès à ces emplois.	2010-2011	0,5 M\$	200 personnes immigrantes
	2011-2012	0,5 M\$	
4. Contribuer à la mise sur pied d'un service intégré de reconnaissance des diplômes, des acquis et des compétences.			
5. Soutenir les travailleuses et les travailleurs touchés par les conversions industrielles, en facilitant leur reclassement ainsi que l'évaluation et la reconnaissance de leurs compétences et en leur permettant d'acquérir les compétences requises pour répondre aux besoins du marché du travail de la métropole.			

UN SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR PROSPÉRER

Outre les mesures d'emploi, le **Plan emploi métropole** pourra compter sur des efforts particuliers axés sur le soutien à l'investissement pour la région métropolitaine de Montréal.

- Par la mise en place d'un processus accéléré de traitement des projets d'investissement, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) entend réduire notamment les délais entre la décision d'investir prise par des entreprises et le début des travaux et susciter un plus grand nombre de projets. Grâce à cette mesure, le MDEIE prévoit accompagner 75 entreprises par année.
- Les projets économiques d'envergure (PEE) constituent, pour Emploi-Québec et pour la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), un moyen de contribuer de façon significative à la création d'emplois. Le financement accordé dans le cadre de ces projets vise à soutenir, par le recours à des formations qualifiantes, la création d'emplois et l'adaptation de la main-d'œuvre en place lorsqu'une entreprise consent d'importants investissements en immobilisations et en équipement. Par les PEE, Emploi-Québec et la CPMT entendent compléter les efforts du MDEIE en matière de soutien à l'investissement. Dans la région métropolitaine de Montréal, une vingtaine de projets économiques d'envergure pourraient être soutenus chaque année, favorisant ainsi la création et le maintien de près de 10 000 emplois.

En plus de celles propres au **Plan emploi métropole**, d'autres mesures annoncées dans les budgets 2009-2010 et 2010-2011, pour l'ensemble du Québec, contribueront également à soutenir l'essor de la métropole :

- le Fonds d'urgence de 500 millions de dollars pour la relance des entreprises;
- le programme Renfort : jusqu'à 1,2 milliard de dollars de liquidités supplémentaires;
- une contribution additionnelle de 1 milliard de dollars de la Société générale de financement (SGF);
- l'actualisation et la prolongation de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*;
- une réforme des aides fiscales consenties aux centres financiers internationaux;
- une somme de 175 millions de dollars sur 5 ans afin de poursuivre la mise en œuvre du plan de développement de Montréal : *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*.

UNE ÉCONOMIE DE CLASSE MONDIALE

La mobilisation des acteurs métropolitains et la concertation interrégionale sur les enjeux de la main-d'œuvre et de l'emploi sont au cœur de la mise en œuvre du **Plan emploi métropole**. De même, la collaboration étroite entre les partenaires gouvernementaux que sont les ministères du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Commission des partenaires du marché du travail sera essentielle à la réussite du **Plan**.

Avec le **Plan emploi métropole**, le gouvernement du Québec assume un nouveau leadership en matière de main-d'œuvre, fondé sur le potentiel, la spécificité et les atouts de la zone métropolitaine, répondant à la priorité que s'est donnée le gouvernement : l'emploi.

Ainsi, grâce à la contribution de l'ensemble des partenaires socioéconomiques, la métropole pourra mieux se positionner parmi les économies de classe mondiale.

